

ATTENTION ROUTE SUBMERSIBLE
HORAIRES DE PASSAGE A L'ILE CALLOT PAR LA ROUTE
Août 2024

Jour	Date	Passage		Passage		Passage
Jeudi	1			09h07---12h28	et de	21h29---24h00
Vendredi	2	00h00---01h22	et de	09h57---13h41	et de	22h14---24h00
Samedi	3	00h00---02h27	et de	10h38---14h39	et de	22h53---24h00
Dimanche	4	00h00---03h19	et de	11h14---15h27	et de	23h29---24h00
Lundi	5	00h00---04h02	et de	11h48---16h08		
Mardi	6	00h03---04h39	et de	12h21---16h44		
Mercredi	7	00h37---05h12	et de	12h53---17h15		
Jeudi	8	01h09---05h41	et de	13h25---17h43		
Vendredi	9	01h41---06h06	et de	13h57---18h08		
Samedi	10	02h15---06h29	et de	14h33---18h31		
Dimanche	11	02h52---06h49	et de	15h15---18h52		
Lundi	12	03h38---07h08	et de	16h12---19h11		
Mardi	13	04h44---07h25	et de	17h39---19h28		
Mercredi	14	06h41---07h29				
Jeudi	15	20h45---22h24				
Vendredi	16	09h07---11h16	et de	21h08---24h00		
Samedi	17	00h00---00h29	et de	09h33---13h00	et de	21h41---24h00
Dimanche	18	00h00---01h50	et de	10h06---14h11	et de	22h17---24h00
Lundi	19	00h00---02h52	et de	10h43---15h09	et de	22h57---24h00
Mardi	20	00h00---03h46	et de	11h22---16h00	et de	23h38---24h00
Mercredi	21	00h00---04h34	et de	12h02---16h47		
Jeudi	22	00h21---05h18	et de	12h44---17h30		
Vendredi	23	01h05---05h59	et de	13h27---18h11		
Samedi	24	01h51---06h37	et de	14h13---18h49		
Dimanche	25	02h39---07h11	et de	15h03---19h24		
Lundi	26	03h35---07h41	et de	16h07---19h58		
Mardi	27	04h49---08h11	et de	17h37---20h36		
Mercredi	28	06h42---08h44	et de	19h36---21h43		
Jeudi	29	08h39---10h05	et de	20h50---23h42		
Vendredi	30	09h22---12h09	et de	21h30---24h00		
Samedi	31	00h00---01h15	et de	09h54---13h30	et de	22h05---24h00

Reproduction des prédictions de marées du Shom - non vérifiée par le Shom et réalisée sous la seule responsabilité de l'éditeur - numéro d'autorisation 9PL.

La force du vent ainsi que la pression atmosphérique engendrent des variations d'horaires.
Assurez-vous un temps de sécurité pour passer. Pour le retour prévoyez d'être à l'entrée de la route submersible 30 minutes avant l'heure limite de passage afin de rejoindre le port.

Chacun emprunte la route submersible sous sa propre responsabilité,

Ne pas s'engager si l'eau arrive sur la route.